

VITRY EN ARTOIS

COURSE PEDESTRE

FOULÉES PIERRE VANDERKELEN

Familles : 1,5km déguisés

Compétition : 5 et 10 kms



DIMANCHE 31 OCTOBRE

17H30 & 19H15



INTERSPORT
HENIN-BEAUMONT

Vitry
en Artois

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



FAMILLES



Venez nombreuses participer à la course spécial Halloween de 1,5km ; nous vous attendons déguisés ...

Attention, sur le parcours parsemé de citrouilles, des sorcières, des fantômes, vous surprendront ...

A l'issue de l'épreuve, récompense aux meilleurs déguisements.



SPORTIFS

Plus traditionnellement, venez participer à la course des 5 et 10 kms sur parcours diversifié mixant macadam, halage, chemins de campagne, que vous découvrirez à la frontale...

REMBOURSEMENT EN BON D'ACHAT

Le tarif de l'inscription vous sera remboursé par Intersport Hénin-Beaumont
exemple : pour une inscription de 7 euros,
7 euros en bon d'achat «hors promos» vous seront offerts
sur un montant minimum de 20 euros d'achat.

INTERSPORT
HÉNIN-BEAUMONT

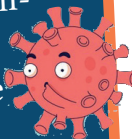


A GAGNER

1 VTT en
tombola +
des bons
d'achat

RESTRICTIONS SANITAIRES

Pass sanitaire obligatoire
pour les + de 18 ans
Course en autonomie
Remise des dossards et
dernière inscriptions
samedi 30 octobre
Port du masque obli-
gatoire jusqu'au au
départ et à l'arrivée



INSCRIPTIONS

**IMPÉRATIVEMENT AVANT LE JEUDI 28 OCTOBRE 2021
OU SALLE POLYVALENTE SAMEDI 30 OCTOBRE DE 14H À 18H**

Nom prénom

Adresse

Telephone portable (pour recevoir les consignes sanitaires)

Adresse mail

Sexe Masculin Féminin Date de naissance

Club* Numéro de licence*

J'autorise à être photographié (e) individuellement sur le parcours

* facultatif

signature
(des parents pour les mineurs)

LES DIFFÉRENTES COURSES

10 kms
17h30
7 euros
nés avant 2004

1,5 kms
19h15
Scolaire à Vitry
Ecoles et collèges
1 euro
Nés avant 2010



1,5 kms
19h15
2 euros
Nés avant 2010

5 kms
17h30
7 euros
Nés avant 2006

DOCUMENT OBLIGATOIRE À JOINDRE À L'INSCRIPTION OU AU RETRAIT DU DOSSARD
La licence Athlé Compétition, Athlé entreprise ou Athlé running
la licence sportive par une fédération agréée avec la mention «non contre indication à la pratique du sport en compétition»
OU un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention «non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition».
(pour les coureurs non inscrits en club).

Pour tout renseignement, contactez le service des sports : 06 63 79 08 62



RÈGLEMENT



♦ HORAIRES

Course halloween (1,5 kms) : 19 heures 15

Courses 5 kms (1 boucle) et 10 kms (2 boucles) : 17 heures 30.

♦ INSCRIPTION

Bulletin à renvoyer au plus tard le jeudi 28 octobre 2021.

Elle s'effectue à la réception du bulletin d'inscription signé et accompagné obligatoirement du montant de la participation et des pièces demandées.

Dernières inscriptions le samedi 30 octobre de 14h à 18h à la salle polyvalente. Les bulletins sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site de la mairie et à renvoyer dûment complétés à la mairie de Vitry en Artois, rue de la Mairie (62490). Les chèques doivent être libellés à l'ordre du trésor public.

♦ LES DÉPARTS ET ARRIVÉES s'effectuent devant le stade Claude Colard.

La remise des récompenses se déroule au stade Claude Colard

♦ PARKING, DOUCHES ET TOILETTES sont disponibles au stade Claude Colard.

♦ LES ACCOMPAGNATEURS sont interdits sur le parcours. Seuls les coureurs avec dossard y seront autorisés.

♦ RETRAIT DES DOSSARDS ET PRESENTATION DU PASS SANITAIRE, le samedi 30 octobre à la salle polyvalente. Chaque coureur reçoit un dossard qui doit être porté visiblement et remis à l'arrivée. Les contrôleurs officiels sont seuls habilités à disqualifier tout participant qui se conduira de manière anti-sportive.

♦ LES ORGANISATEURS contractent une assurance qui couvre leur responsabilité. Les athlètes participent sous leur propre et exclusive responsabilité, en cas d'accident.

♦ LE CLASSEMENT sera consultable sur le site internet de la ville de Vitry en Artois, dès le lendemain de la course. Les résultats seront envoyés par SMS.

♦ LES PARTICIPANTS DES 5 ET 10 KMS recevront une gourde et son porte gourde lors de la remise des dossards, la veille de la course (aux 300 premiers inscrits).

Une coupe est remise au vainqueur de chaque catégorie ainsi qu'un bon d'achat Intersport aux 3 premiers féminins et masculins des 5 et 10 kms.

Une tombola est réservée à tous les athlètes des courses 5 et 10 kms par tirage au sort, sur le stade.

Une médaille est remise à chaque enfant à l'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter les photos prises ce jour là.

RGPD

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant au service communication, qui fera le relai auprès du service chargé de l'exploitation du traitement. Conservation des données 18 mois. Ces données peuvent être amenées à être étudiées par l'ARS. Objectif de cette collecte de données : gestion des courses.

Tous les concurrents autorisent pas défaut à être pris en photo et les images seront exploitées pour l'usage de la commune.